

Image not found or type unknown



## Achat / revente produits Brésil en France

Par **Nathalie1428**, le **25/06/2021** à **12:30**

Bonjour,

Je souhaite me lancer dans le e-commerce de chaussures en France, en EURL, franchise en base de TVA. Si j'achète des produits au Brésil pour les revendre sur mon site, combien cela va me coûter en plus comme taxe(s) ?

Merci d'avance.

Par **john12**, le **26/06/2021** à **22:08**

Bonsoir,

Si vous achetez des chaussures et produits liés, au Brésil, votre fournisseur brésilien vous facturera les marchandises HT. Vous devrez payer une TVA de 20%, comme tout commerçant français vendant des chaussures. Cette TVA à l'importation devra être déclarée et payée auprès du service des douanes. Dans la mesure où vous êtes en franchise TVA, vous ne récupérerez pas la TVA payée pour le dédouanement. Le coût de revient de vos chaussures sera donc TTC, comme si vous les aviez acquises auprès d'un fournisseur français.

Vous pouvez consulter le site des douanes à ce sujet :

<https://www.douane.gouv.fr/professionnels/commerce-international/import-export/vous-souhaitez-importer>

Les formalités peuvent, bien sûr, être confiées, contre rémunération, à un intermédiaire en douane.

Cordialement

Par **Nathalie1428**, le **27/06/2021** à **01:05**

Merci beaucoup pour votre réponse claire. Je pensais payer plus que la simple TVA

classique, vu que c'est hors UE je m'attendais à des frais supplémentaires.